

*Centre bloqué, périphérie libérée : le terroir
et ses marges.
L'exemple de Béna (plateau akposso, centre-ouest du Togo).*

RÉSUMÉ

Selon qu'elle a pour cadre le centre du terroir, bien souvent bloqué dans le carcan de la pesanteur sociale ou sa périphérie éloignée, donc libérée de ces contraintes, tant les comportements que les pratiques foncières montrent alors une grande flexibilité. Ce phénomène est ici évoqué à travers l'exemple de Béna, situé sur le plateau akposso (Centre-Ouest du Togo) et dont l'économie repose sur un subtil équilibre instauré entre culture vivrières et plantations de café.

ABSTRACT

There is a wide range of behaviour and land-tenure practices depending on where they are located : towards the middle of village's economic territory (terroir), attitudes are frozen on social conformity ; on the other hand, towards the outer periphery, they are freer from social pressures. This pattern is illustrated through the analysis of Béna - a village situated on the akposso plateau (west central Togo) — and in which its dualistic economy is well balanced between subsistence crops and coffee cash crops.

Cette note voudrait apporter une contribution à l'approche d'un problème important : comment expliquer que les mêmes hommes, originaires d'un même village, membres d'une même communauté, partageant les mêmes valeurs, puissent ainsi user — selon qu'ils se trouvent au centre ou à la périphérie de leur biotope, en l'occurrence de leur terroir¹, souvent de faible dimension — de comportements et de pratiques foncières aussi différents ? Cette question sous-tend une approche aussi peu neuve que générale dans le domaine des Sciences Humaines ; les études sociales, économiques, foncières etc. sont bien souvent traitées et réduites à un univers fermé (la parenté chez les..., le système foncier dans le village de..., l'échange à...). Notre souci d'ordre et de classement confine parfois à la taxonomie ; il n'autorise que l'émergence de quelques

1. Le mot « terroir » sera toujours employé dans le sens « d'espace où une communauté de résidence tire l'essentiel de ses ressources » [SAUTIER (G.) et PÉLISSIER (P.)]. « Pour un atlas des terroirs africains, structure-type d'une étude de terroir », L'Homme, t. IV, n° 1, janvier-avril 1964 : 56-72.

faits simplifiés et robotés, toujours parfaitement ajustés au moule dans lequel on les fait entrer alors que la réalité dément bien souvent ces belles ordonnances et montre une grande flexibilité : dans le cas que nous évoquerons, le centre du terroir, bien souvent bloqué dans le carcan de l'autorité collective, s'oppose à la périphérie, libérée de ces contraintes et permettant l'éclosion des pratiques individuelles.

Vouloir tirer des règles générales d'un exemple ponctuel serait excessif ; du moins peut-on tenter une interprétation à partir d'un faisceau d'informations collectées dans un village africain de petits agriculteurs et planteurs (Béna) et vérifiées à l'échelle d'une région (plateau akposso, centre-ouest du Togo). La matière de cette note est tirée d'enquêtes de première main conduites de 1972 à 1976 puis réactualisées en 1981.

LE VILLAGE ET SES HABITANTS

Le Togo est un petit pays longiligne de 56 000 km², fiché dans le flanc sud de la massive Afrique Occidentale, inséré entre le Ghana et le Bénin. La partie méridionale de la dorsale atakorienne qui prend le pays en écharpe est constituée d'une série de quatre plateaux successifs relativement arrosés pour la région (entre 1 300 et 1 500 mm par an répartis entre deux saisons des pluies).

Village perché à 700 m d'altitude sur le plateau akposso, Béna comptait 730 habitants en 1972, 863 en 1981, groupés pour les trois-quarts dans un gros village-centre tandis que le quart restant était localisé dans des écarts périphériques appelés localement « fermes ». Le village-centre regroupe tous les ressortissants de l'ethnie dominante, akposso, première arrivante, qui, de ce fait, dispose donc des prérogatives foncières. Les fermes sont essentiellement peuplées de Kabyè, originaires du nord du pays, installés sur les marges du terroir comme colons-métayers par les Akposso du village-centre. L'économie villageoise — comme celle du plateau — repose sur un subtil équilibre instauré entre cultures vivrières — réparties sur deux saisons des pluies — et plantations de café² dans un cadre paysagique typique de mosaïque forêt-savane.

Depuis la route serpentant sur le flanc d'un petit versant, le village de Béna apparaît largement étalé sur celui qui lui fait face, sur un glacis en pente douce et uniforme. La couleur des maisons, ocre-rouge, se confond avec celle du sol. Seule contraste, la note violente qu'apportent désormais les nombreux toits de tôle ondulée et galvanisée, symbole de la modernisation, qui réfléchissent vigoureusement les rayons du soleil. Autour du site villageois s'étend une savane arborée, piquetée de nombreux faux-karités (*Lophira sp.*) et hachée par les liserés des grands arbres ourlant les talwegs. Là mordent çà et là des champs vivriers regroupés en blocs, plus rarement isolés, souvent situés sur les colluvions de bas de pentes. A quelques hectomètres à l'ouest du site villageois, s'étend un bloc forestier compact masquant en sous-bois les plantations de café les plus proches.

Le village se présente comme une entité qu'aucune limite de quartiers (on en compte pourtant 3) ou de maisonnées (on en recense pourtant 90) ne vient individualiser. De grandes maisons rectangulaires, parfois longilignes (ou formées de deux corps de bâtiments en équerre) s'y dressent, toujours coiffées de tôles. Elles alternent tant avec les petites maisons faites de torchis, couvertes de chaume, qu'avec les diverses annexes (cuisines des femmes, moulin à maïs ou concasseur à café, forge, greniers cylindriques, paillottes abritant les étals du marché hebdomadaire, etc.). Le village est

2. ANTHEAUME (B.) : « Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café » in *Économie Rurale*, n° 147-148, janv.-mars 1982, 120-122.

1973

1981

Fig. 1
**PLAN DU VILLAGE DE BENA
 (Akposso)**



Échelle 1 : 2000
 0 100 m

LÉGENDE

- Maison couverte en tôle
- Maison couverte en chaume
- ▧ Maison en ruine
- ▨ Maison en construction
- ⊕ Église
- ⊗ Pailote
- ⊞ Forge
- + Clocher
- ⊞ Douchière
- ⊙ Grenier
- - - Clôture végétale
- ⊙ Arbre
- τ Autre arbre utile

Levés par A. AGBOGEE

piqueté d'arbres utiles de diverses espèces : fruitières (pamplemoussiers, orangers, citronniers, avocatiers, etc.), oléagineuses (palmiers à huile, cocotiers) et ornementales (flamboiyants notamment).

Le plan villageois, établi à l'échelle du 1/2 000 pour les besoins d'une enquête détaillée éclaire bien la disposition les uns par rapport aux autres de tous ces éléments (fig. 1) mais l'observateur non familier des lieux a parfois quelques difficultés pour s'orienter : ni clôtures, ni enclos d'habitation, ni haies végétales, ni édifices à usage religieux (ou si peu) ne sont là pour baliser son chemin. Contrairement aux impressions de resserrement et d'étouffement que procurent tant de villages, Béné apparaît particulièrement ouvert et aéré, comme un lieu où court le vent... mais même dans de telles conditions il est facile de deviner le poids de la pression sociale ; pas un villageois n'est à l'abri des regards inquisiteurs de la communauté toute entière, ce qui oblige à une certaine retenue dans le comportement quotidien ; non seulement tous les habitants du village se connaissent-ils bien, mais encore se retrouvent-ils inclus, à l'exception de quelques étrangers, dans une parenté villageoise très précisément limitée à neuf lignages qui, de surcroît, par le jeu des alliances, communiquent les uns avec les autres. Si le village se ramène donc à une seule famille, certes étendue, celle-ci étouffe parfois ses propres enfants en édictant règles et codes et en imposant sa morale. A partir de ces premières remarques, il était singulier de constater que ces attitudes prudentes et parfois même conservatrices se retrouvaient également dans le domaine foncier et concernaient la gestion des parcelles situées précisément dans les parages de l'habitat. (fig. 1 dépliant)

LES SEPT SAGES DE BÉNA

Les champs vivriers des villageois se distribuent en grands blocs. En 1972, des enquêtes conduites sur plus de 90 % des parcelles vivrières (77 ha sur 84) ont montré que 81,5 % de la superficie cultivée se situent à moins de 2 000 mètres à vol d'oiseau du centre du village (voir tabl. I).

TABLEAU 1

*Distance des cultures vivrières par rapport à l'habitat
(Enquêtes conduites sur 77,36 ha)*

Distance par rapport au village-centre	< 500 m	> 500 < 1 000	> 1 000 < 1 500	> 1 500 < 2 000	> 2 000 < 3 000	> 3 000	TOTAL
Superficie concernée (en %)	20,6	37,3	17,9	5,7	7,2	11,3	100 %
	81,5 %				18,5 %		100 %

Ces blocs vivriers ne sont généralement occupés que durant deux saisons des pluies successives, soit une année ; leur mobilité s'opère, d'abord pour des raisons agronomiques, sous l'autorité reconnue des responsables fonciers, terme imprécis, certes, mais plus conforme à la réalité que celui de « chef de terre ». Constitués d'une

dizaine d'hommes d'expérience, issus de la plupart des lignages du village, ces responsables fonciers régulent sans conflit majeur apparent (si, du moins, on ignore les nombreuses sourdes rivalités) la discipline nécessaire au fonctionnement harmonieux du système donnant accès aux terres vivrières. Ces affirmations s'appuient sur les résultats d'une enquête conduite auprès des différents exploitants agricoles. A la question : « De qui tenez-vous le droit de travailler votre parcelle ? », les réponses confirmaient bien l'autorité certaine de quelques responsables fonciers seulement, tandis que d'autres, en revanche, se voyaient infirmer la notoriété foncière qu'ils revendiquaient.

L'enquête a porté sur 494 parcelles (94 % de l'ensemble des parcelles vivrières) : le responsable foncier du lignage n° 4³ a été désigné 202 fois par les exploitants, le responsable du lignage n° 6, 80 fois, celui du lignage n° 1, 74 fois ; celui du lignage n° 3, 57 fois ; les deux responsables du lignage n° 8, 48 fois ; le responsable du lignage n° 2, 19 fois ; quant au cas le plus complexe, il réside au carrefour des lignages n° 7 et 9 où quatre personnes (pas moins !) revendiquent une autorité foncière portant sur les droits d'usage de 14 parcelles, au demeurant accordées dans le cercle restreint de leur parentèle... quand ce n'était pas à eux-mêmes. La chefferie villageoise (mêmes lignages) ne dispose que d'un pouvoir politique aux prérogatives limitées et si l'autorité foncière lui échappe, il reste tout-à-fait compréhensible qu'elle se la soit arrogée devant l'étranger que nous étions. Incidemment, on ne peut donc que, là aussi, remarquer cette dichotomie entre le pouvoir foncier, solidement tenu en mains par une gérontocratie de sept sages, tandis que le pouvoir politique élaboré dans le sillage du colonisateur, donc sans réelle signification, était laissé au lignage le moins influent, un camouflet que l'administration coloniale a d'ailleurs souvent reçu à son insu.

Cette autorité foncière exprime d'une part la force de l'encadrement collectif et présente, de l'autre, un avantage majeur : celui d'orienter, en fonction des nécessités du moment, tous les exploitants dans deux ou trois directions seulement et ainsi de rationaliser la protection des cultures, ce qui explique la constitution même des blocs vivriers déjà évoqués... mais ce système ne laisse guère de place aux initiatives individuelles, voire à l'innovation dont le développement est souvent mieux assuré sur des parcelles individuellement appropriées. A Béna, même les responsables fonciers doivent se soumettre à la règle générale et donc se comporter en usagers pourvus de droits temporaires. Cette situation apparaît très éloignée de celle qui prévaut, par exemple, dans le sud-est du Togo, où l'appropriation personnelle de la terre (y compris de celle à vocation vivrière) représente un fait établi⁴. C'est donc à la lumière de ce premier constat (appropriation collective) qu'on pouvait tenter d'observer dans quelle mesure la nature de la spéculation agricole (vivres ou plantations) influait ou non sur le mode d'appropriation de la terre. Les plantations de café permettaient ces observations, mais il fallait en distinguer deux types :

- des vieilles plantations villageoises, toutes situées dans un rayon inférieur à 1 300 mètres du village-centre ;
- les jeunes plantations périphériques, situées, comme leur nom l'indique, sur les marges du terroir.

3. Dans un souci de simplification, les neuf lignages villageois relevés ont été numérotés de 1 à 9.

4. LITOUX-LE COCQ (C.) : *Contribution à la connaissance régionale du sud-est du Togo ; surpeuplement et migrations ; le village de Fiata mult.*, ORSTOM, Lomé, 1974 et ANTHEAUME (B.) : *Agbetiko, terroir de la basse vallée du Mono, Atlas des structures agraires au sud du Sahara n° 14*, ORSTOM, Paris, 1978.

LES PLANTATIONS DE CAFÉ VILLAGEOISES

Les levés effectués ont permis de mesurer avec précision les plantations de café villageoises. Elles couvrent une superficie totale de 83,52 ha répartis entre 270 parcelles, soit une superficie moyenne par parcelle caféière de 0,31 ha. Pour des parcelles pérennes, cette surface traduit une grande modestie, mais ce handicap est partiellement compensé par le fait que la majorité des plantations s'agglutinent sur une croupe forestière, en bloc compact, autour de ce qui fut l'ancien site du village de Béna. Tout observateur pouvait remarquer l'âge de ces plantations de café et leur manque d'entretien. De cette véritable forêt de Brocéliandre, faite de grands ligneux aux troncs massifs, soutenus par de puissants contreforts, abritant sous leurs frondaisons les vieux plants de caféiers aux ramures enchevêtrées de diverses lianes, il ressortait une impression d'impénétrabilité... Les enquêtes ont d'ailleurs montré que, dans ces conditions pour le moins difficiles, plusieurs hectares de caféiers (19 parcelles représentant 3,46 ha) n'étaient plus entretenus dès les années 72-73, ni exploités alors que d'autres même avaient été transformés purement et simplement en champs vivriers : les grands ligneux y avaient alors été abattus pour faire place nette aux bananiers et aux taros, qui trouvent dans ce milieu originellement forestier des conditions écologiques favorables... Ces parcelles ne conservaient plus leur appellation de « caféières » que pour mémoire et ce phénomène s'amplifiait puisque, même sur les caféières reconnues comme telles, on remarquait de plus en plus fréquemment, ici où là, des arbres utiles venant en complant dans la plantation, comme des jeunes palmiers à huile observés dans presque la moitié des cas (123 cas sur 270) ou des bananiers. Plantées de vieux caféiers, souvent dégénérés, mal entretenus et improductifs, irrationnelles dans une logique productiviste, ces singulières parcelles n'en apparaissaient pas moins à l'inventaire foncier de 70 exploitations agricoles (sur les 89 que compte Béna) mais disséminées entre les mains de 125 exploitants (qui n'étaient pas tous chefs d'exploitation, loin de là), disposant chacun d'une superficie moyenne de 0,67 ha.

On se souvient que les cultures vivrières sous pluie sont pratiquées par les exploitants après qu'un droit d'usage leur ait été reconnu par les responsables fonciers. Les plantations villageoises de café relèvent d'un schéma foncier différent et on y remarque une situation hybride entre « l'appropriation collective » des terres destinées aux cultures vivrières qui n'apparaît plus guère dans ce cas, et l'« appropriation individuelle » (que nous évoquerons plus loin pour les plantations de café périphériques) qui n'émerge pas encore. Comme pour les zones de cultures vivrières, plusieurs lignages pouvaient faire valoir des prérogatives sur cette portion de terroir. Des évolutions subtiles se sont dessinées et désormais, sur ces parcelles de café villageoises, tout(e) exploitant(e) (34 % de femmes) revendique une appropriation individuelle de son patrimoine caféier. Une enquête montre que, lorsque des questions plus précises sur l'origine de cette appropriation sont posées, l'exploitant révèle clairement le ou les noms des responsables fonciers qui ont avalisé la mise en valeur par les caféiers.

Pour développer le caféier, arbuste pérenne, il fallait et il faut toujours investir : défricher, planter, entretenir, régénérer... Certains exploitants ont même tenté de recéper le vieux matériel végétal que constituaient les caféiers *Niaouli* dont l'essor remontait à l'entre-deux-guerres... sans grand succès toujours⁵.

Lorsqu'on évoque le statut des plantations avec les exploitants, ceux-ci considèrent leurs plantations de café comme un bien leur appartenant en propre et évoquent

5. Le café *Niaouli* a été introduit en 1923. Un accroissement significatif de la production de café est observé en 1929 (rapport annuel adressé par le Gouvernement français au Conseil de la S.D.N. sur l'administration sous mandat des territoires du Togo), p. 128.

« ma » parcelle, « ma » plantation ; la plupart d'entre eux tiennent d'ailleurs leur bien du père, soit par héritage et plus encore du vivant de celui-ci, mais aussi de leur famille : oncles paternel ou maternel, grand-mère, voire tout bonnement mari pour les femmes. Parmi les exploitants les plus âgés, les véritables auteurs de la plantation, certains évoquent volontiers le processus d'acquisition : « J'ai défriché la forêt, j'ai planté et entretenu les caféiers *Niaouli* et, plus tard, le lignage de X ou de Y a effectivement reconnu mon travail, et bien que je n'entretienne aucun lien familial avec ce lignage, mes droits d'usage ont été avalisés et mon occupation autorisée ». Certains disent même « on a reconnu mon appropriation sur cette terre »... De fait, autour de l'ancien site du village, la présence des deux lignages qui, majoritairement, ont entériné les droits d'usage, filtre nettement à travers les réponses directement fournies par les exploitants des caféières. On n'observe jamais des types d'appropriation mercantile : pas de vente ou achat de terres, pas d'acquisition au terme de contrats de métayage⁶. Les droits d'usage transformés, après un certain laps de temps (difficile à déterminer), en droits personnels d'appropriation apparaissent donc le plus fréquemment.

Plusieurs indices confirment bien cette modification ; ainsi s'infiltrèrent déjà, par la brèche ouverte, des pratiques marchandes : 14 parcelles de café ont été mises en gage, représentant 8,20 % de la superficie des plantations villageoises, traduisant bien l'ancrage de ce sentiment d'appropriation personnelle, et les vieilles caféières, avec leurs rendements dérisoires (et parfois nuls), bien souvent malades (scolytes, puis rouilles) représentent un symbole : celui de l'émergence de droits personnels, auxquels les exploitants, en particulier les femmes, paraissent particulièrement attachés. Pourtant, de nombreux obstacles se dressent toujours pour déterminer s'il s'agit bien de l'appropriation du sol ou de celle des arbres qu'évoquent les intéressés. Une incontestable ambiguïté plane encore dans ce domaine délicat : que restera-t-il d'un droit d'appropriation fondé sur des critères aussi aléatoires⁷ lorsque se profilent des propositions concrètes de la part des sociétés d'intervention (SRCC)⁸ pour régénérer les vieilles plantations de café et, mieux encore, leur substituer la variété Robusta ?

LES PLANTATIONS DE CAFÉ PÉRIPHÉRIQUES

Les plantations de café périphériques ont également fait l'objet de levés exhaustifs dans des conditions difficiles⁹ car seuls les sentiers conduisent aux fermes et *a fortiori* aux plantations périphériques qui leur sont attachées ; elles se présentent souvent comme autant d'isolats profitant de conditions écologiques très locales (lambeaux de forêts) pour justifier leur existence en des lieux aussi reculés. Avec l'aide des exploitants agricoles, les métayers kabyè résidant sur place, la première tâche fut de localiser ces plantations, puis de les mesurer.

En règle générale, ces plantations apparaissent beaucoup plus vastes que celles levées dans la proximité du village, puisque pour une surface totale de 257,01 ha, on

6. Le contrat de métayage le plus fréquent est le contrat de Dibi-ma-dibi ; il permet au métayer d'acquérir la moitié de la superficie des caféières plantées puis entretenues par ses soins après un laps de temps compris entre 5 et 20 ans.

7. ANTHEAUME (B.) : *Réflexions provisoires sur un projet d'élevage et son impact sur la vie d'un terroir mixte d'agriculteurs et de planteurs*, Cah. ORSTOM, sér. Sc. Hum., n° XIII : 91-98, 1976.

8. Société Nationale pour la Rénovation et le Développement de la Cacaoyère et Cafetière Togolaises.

9. Il ne sera pas fait mention dans cette note des plantations de cacaoyers encore plus éloignées et situées dans le Litimé.

ne comptait que 182 parcelles, soit une superficie de 1,41 ha par parcelle (soit 5 fois plus que les parcelles situées à proximité du village).

Ces plantations (fig. 2) sont réparties entre quatre principaux lieux-dits de taille très différente puisque *Ouwloulo*, le plus proche du centre du village, ne compte que 11 parcelles pour 5,82 ha alors que les 3 autres, situés sur les marges du terroir, comptent pour *Ola*, 82 parcelles (109,36 ha), pour *Ekona*, 68 parcelles (80,6 ha) et pour *Kpomoulo* 22 parcelles (61,8 ha) ; la tendance à l'accroissement de la taille moyenne des parcelles se confirme au fur et à mesure que l'on s'éloigne du village-centre, pour culminer enfin à 2,81 ha à *Kpomoulo* qui se trouve être la ferme la plus éloignée (environ une demi-journée de marche).

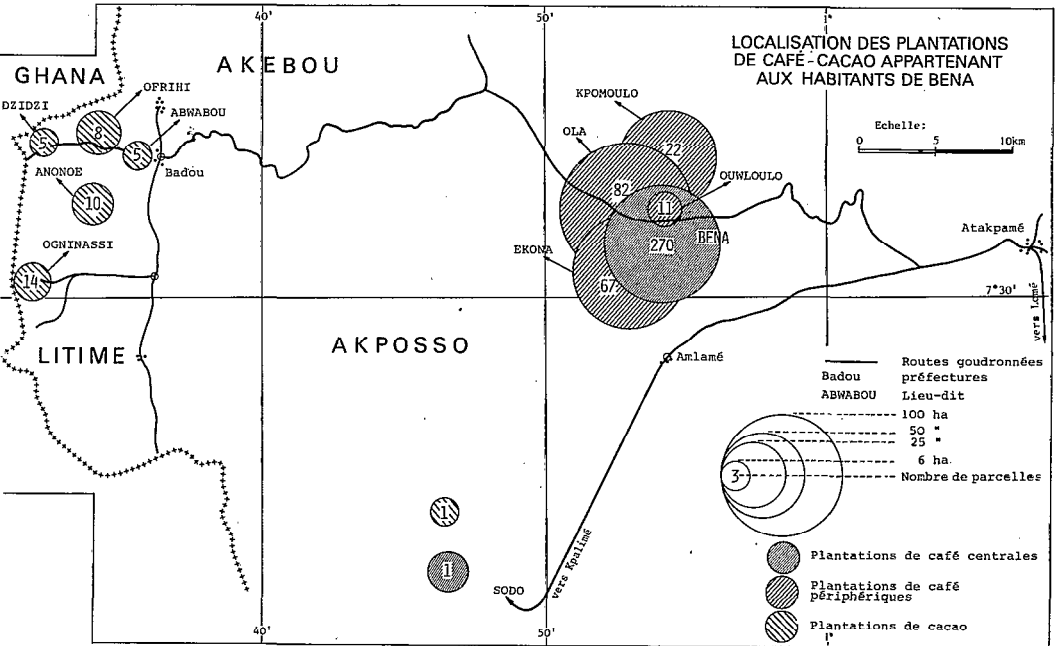


Fig. 2 : Bena : la localisation des plantations de café et de cacao appartenant aux villageois.

Après ces considérations descriptives sur la taille des parcelles, plus significatifs pourraient être, en revanche, leurs différents statuts, qu'on appellera ci-dessous par commodité I, II, III.

— Le premier groupe (statut I) rassemble la majeure partie des parcelles (147 sur 182) mais ne totalise que 131,63 ha. Il concerne toutes les plantations exploitées en faire-valoir direct par leurs propriétaires, tous d'ethnie akosso et résidant habituellement dans le village-centre ; 64 propriétaires ont ainsi été dénombrés : chacun possède en moyenne 2,06 ha de plantations. 27 possèdent entre 0,5 et 2 ha tandis que 17 peuvent se targuer de belles plantations d'une superficie comprise entre 2 et 5 ha.

— Le second groupe (statut II) représente une superficie de 105,91 ha, répartis entre 28 parcelles seulement, travaillées par 14 métayers sous contrat de *Dibi-ma-dibi*¹⁰.

10. Voir supra, note (5).

Les propriétaires de ces plantations sont également au nombre de 14 mais il ne s'agit-là que d'une coïncidence puisqu'un patron peut avoir à son service plusieurs métayers et qu'*a contrario*, un métayer peut simultanément travailler différentes parcelles pour plusieurs patrons. Dans le groupe des parcelles de statut II, chaque propriétaire dispose d'une superficie moyenne de 7,56 ha et chaque métayer exploite une superficie équivalente.

Lorsque les contrats de *Dibi-ma-dibi* arriveront à leur terme, ces parcelles seront alors divisées en deux parties de surface égale entre propriétaire et métayer, ce dernier devenant alors propriétaire de plein droit d'une pièce de terre en production, d'une surface comprise entre 3 et 4 ha.

— Le dernier groupe (statut III) ne représente, pour le moment, qu'une superficie de 20,07 ha ; il s'agit-là de plantations déjà partagées, appartenant désormais aux ex-métayers devenus propriétaires et le statut de leurs parcelles s'apparente donc fortement à celui des parcelles de statut I ; les seules différences se fondent sur l'ethnie du propriétaire et sur leur taille (3,35 ha contre 2,06 ha pour les parcelles de statut I). De fait, seuls 6 ex-métayers sont déjà parvenus au rang de propriétaires, et du fait de la taille prometteuse de leur patrimoine, ils appartiennent tous au groupe qualifié de « gros propriétaire », phénomène qui s'accroîtra d'autant que ces ex-métayers se mettent derechef au service d'un nouveau patron pour tenter d'arrondir encore la taille de leur patrimoine.

Le tableau suivant regroupe l'information et montre la répartition des plantations périphériques par lieux-dit et par statut ; un bref commentaire lui fera suite.

TABLEAU 2

Répartition des plantations de café dans les fermes selon le statut (I, II ou III)

	Nbre de parcelles	super. des plantations	superf. moy/parc.	I. propriétaire akosso		II. sous contrat de Dibi-ma-dibi		III. propriétaire allochtone	
OURLOULO	11	5,82 ha	0,53 ha	5,82	100 %	0	0 %	0	0 %
OLA	82	109,36	1,33	84,92	77,65 %	19,74	18,05 %	4,70	43 %
EKONA	67	80,6	1,2	38,76	48,09 %	26,47	32,84 %	15,37	19,07
KPOMOULO	22	61,83	2,81	2,13	3,45 %	59,7	96,55 %	0	0 %
TOTAL	182	257,01	1,41	131,61	51,1 %	105,9	41,11 %	20,07	7,79 %

Si *Ourloulo* paraît peu significatif (11 parcelles exploitées par une seule et unique famille au sens large du terme), les lieux-dits *Ola* et *Ekona* méritent, en revanche, une approche particulière. A *Ola*, seule une superficie de 4,7 ha a été acquise définitivement par d'anciens métayers devenus propriétaires, mais 19,74 ha (18,05 % des plantations) doivent encore être, à terme, partagés. Au total, ce sera donc près de 13 % de la superficie totale des plantations de ce lieu-dit qui seront aliénés au profit des anciens métayers... A *Ekona*, près du cinquième des plantations se trouve déjà entre les mains des anciens métayers alors que près du tiers se voit encore appelé à l'être, soit un total, lorsque les contrats de *Dibi-ma-dibi* arriveront à leur aboutissement, atteignant 35 % de la superficie de toutes les plantations du lieu-dit... mais le processus connaît un véritable terme logique et chronologique dans le lieu-dit *Kpomoulo*, le plus éloigné du village où ne résident que des métayers d'ethnie kabyè. L'accès à leurs fermes demande

plusieurs heures de marche et peut d'autochtones akposso résidant au village-centre seraient disposés à venir y habiter en raison du manque de commodité qu'un tel éloignement entraîne. 2,13 ha (3,45 % de la superficie des plantations) sont cultivés par leurs propriétaires akposso alors que le solde, 59,7 ha, soit 96,55 % de la superficie du lieu-dit sont exploités par des métayers d'origine kabyè qui deviendront à terme propriétaires d'un lot impressionnant qui représentera la moitié environ de toutes les plantations de ce lieu-dit. Pas un pouce de terre dans le premier cas, près de 15 % dans le second, 35 % dans le troisième puis 50 % dans le dernier... telle est la progression inéluctable de l'emprise des métayers allochtones promis à un bel avenir de propriétaires.

C'est ce phénomène lent, patient mais continu visible dans chacun des terroirs du plateau qui a retenu toute notre attention. Si le cœur du terroir paraît fixé, immuable, intangible, ses marges, en revanche, restent vagues et floues¹¹, soumises à des poussées d'expansion territoriale contraires. Autoriser les allochtones à s'installer sur les parties « molles » du terroir, à proximité des plantations qu'ils ont créées et qui, dans un futur proche, seront les leurs, relève en fait, de la part des habitants de Béna, d'une véritable stratégie sur l'espace. La dispersion des fermes traduit beaucoup moins l'arbitraire qu'on ne pourrait le supposer : installées sur la périphérie du terroir, sur les marches disputées de l'espace villageois, elles ont d'abord pour fonction de le baliser comme autant de sentinelles postées aux points critiques... et chacun peut y observer à loisir les tentatives de progression territoriale des ressortissants du village voisin.

CONCLUSION

D'une part, cultures vivrières et vieilles plantations villageoises de café, toutes deux inscrites dans un cercle de rayon limité ayant pour centre le village, relèvent du même jeu foncier (ou presque) : on en reste prudemment à des pratiques amiables et feutrées, fondées sur l'intérêt collectif de la communauté ; les interférences mercantiles se limitent à quelques mises en gage, de faible importance, dans une dizaine de caféières.

D'autre part, dès qu'on s'éloigne du centre pour atteindre les plantations de café de la périphérie, on franchit plusieurs étapes vers une plus grande individualisation des pratiques foncières ; on traite « affaires » avec des étrangers et, si tout n'est pas encore autorisé, le climat dans lequel s'effectuent les transactions (ou s'établissent les contrats de gardiennage des bêtes à cornes) traduit toute la rudesse des lois du marché. Loin du village, les règles de l'éthique se modifient sensiblement et l'intérêt individuel qui s'abreuve aux sources des petites manœuvres, voire des grandes turpitudes peut éclore sans qu'il soit trop soumis à la censure de l'ordre villageois : les contrats écrits deviennent plus fréquents, les litiges entre parties également (K.B., Ekona, en litige avec son patron, a refusé de désherber et de récolter), les appropriations individuelles par des étrangers au terme de contrats de *Dibi-ma-dibi* sont de plus en plus nombreuses et l'on voit même poindre les premiers achats de terres pour des sommes non négligeables (30 000 F CFA. + frais de dossier (?), 110 000 F CFA). Les mises en gage se développent et il nous a même été donné d'être le témoin de singulières tractations où le patron akposso sollicitait son métayer kabyè afin qu'il prenne en gage la plantation patronale : un véritable paradoxe...

11. CAMBRÉZY (L.) : *Le problème des limites en géographie : propositions de recherches*, Centre ORSTOM de Papeete, multigr., août 1982.

La vieille dichotomie : cultures vivrières (pour les besoins de l'économie domestique) et plantations de café (pour satisfaire la demande extérieure) ne se pose d'ailleurs pas en termes aussi simplistes pour les villageois que pour les théoriciens... puisque, dans ce cas précis qu'on retrouve dans bien d'autres villages de la région, c'est autant et peut-être moins le type de cultures (vivres ou café) que le lieu (centre ou périphérie du terroir) où les pratiques foncières s'opèrent, qui fonde la réelle différence¹² ; la communauté villageoise toute entière partage, en fait, les fruits de la réhabilitation de l'individualisme avec les colons-métayers kabyè « venus faire de l'argent dans les plantations »¹³.

En effet, les villages du plateau akposso ont, à la suite de diverses péripéties récentes, souvent changé de site pour se rapprocher des voies de communications (et Béna n'échappe pas à cette règle). L'emplacement même du village pouvait devenir très excentrique par rapport à son emprise foncière ; dans ces nouvelles conditions, la collectivité villageoise ne pouvait plus guère gérer les marges de l'espace qu'elle devait contrôler : elle devait donc assouplir les règles qui présidaient à cette gestion en déléguant partiellement cette tâche aux colons-métayers, nouveaux habitants sédentaires qui pérennisent ainsi les droits fonciers de la communauté toute entière sur les marges les plus vulnérables du terroir.

On pouvait alors prévoir que les défenseurs les plus acharnés de ces marges se recruteraient plus facilement encore chez les métayers kabyè, petits propriétaires potentiels, que chez les autochtones akposso, installés dans le relatif confort du village-centre. En autorisant ces installations, la communauté contient ainsi les tentatives d'avancée territoriale de ses voisins immédiats et assure la continuité du modèle villageois sous une forme adaptée à l'urgence de la situation qui prévaut sur la périphérie du terroir.

12. Cela se vérifie notamment pour les cultures vivrières destinées au marché surtout produites dans les « fermes », cf. supra, note (2).

13. Principales motivations exprimées dans les réponses aux questionnaires passés dans les « fermes » habitées par des Kabyè.